



Délégation Générale Adjointe
de la ville au Quotidien
Direction du cadre de vie
Pôle Espace Public

33 A, rue Montgrand – 1^{er} Etage - 13233 Marseille cedex 20
Tel : 04.91.55.22.44/04.91.55.29.60
emplacements@marseille.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN EMPLACEMENT PUBLIC

TERRASSE ÉTALAGE MOBILIER DIVERS (banque réfrigérée, portant, etc.)

merci de cocher la case souhaitée

DEMANDEUR – ADRESSE DU COMMERCE

Raison sociale : _____

Nom/Prénom : _____

N° et voie : _____

Commune : _____

Code postal : _____

E-mail : _____

Tél. : _____

DISPOSITIF

NATURE DU DISPOSITIF SOUHAITE (à détailler) :

LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR (voir au Verso)

Pour avoir le droit d'occuper le domaine public (trottoirs, places, emplacements, etc.), un commerce doit obtenir une autorisation d'occupation temporaire (AOT) préalable à toute installation, auprès du Service Gestion des Emplacements du Pôle Espace Public de la Ville de Marseille.

En cas d'installation sans AOT, l'occupant sera réputé être occupant sans droit ni titre du domaine public et s'expose à des poursuites judiciaires pouvant entraîner une amende maximale de 1500€.

Le dépôt de la présente demande n'autorise en aucun cas le demandeur à occuper le domaine public avant la délivrance de l'autorisation municipale.

Le soussigné déclare prendre l'engagement de respecter les informations sus-visées.

Fait à Marseille, le _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR

- Attestation d'immatriculation au registre nationale des entreprises disponible sur le site « data.inpi.fr », **document de moins de 3 mois**
- Copie du bail commercial ou titre de propriété.
- Copie resto/verso de la carte nationale d'identité du ou des gérant(s) mentionné(s) sur le registre nationale des entreprises
- Copie de l'attestation d'assurance civile et professionnelle en cours de validité
- Relevé d'identité bancaire (RIB) du commerce ou de la société gestionnaire
- Pour les débits de boissons (cafés, restaurants) :** une copie de la licence ou des licences débit de boissons et ou de restauration au nom du propriétaire ou de l'exploitant à l'adresse du commerce concerné.
- CERFA 13984*06** dûment visé par la DDPP (*pour les établissements préparant, transformant, manipulant, exposant, mettant en vente, entreposant ou transportant des denrées animales ou d'origine animale*)
- Copie du récépissé de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme (Déclaration Préalable ou Permis de Construire) déposée au Service de l'Urbanisme pour les vérandas et terrasses fermées par ancrage au sol
- Justificatif de présence de lavabos, cabinets d'aisances et urinoirs en nombre suffisant conformément à l'article 67 du règlement sanitaire départemental des Bouches du Rhône

Des pièces complémentaires pourront être demandées ultérieurement si l'analyse de la demande le nécessite.

**Tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas traité
et retourné au demandeur**